

LES CHANTIERS HISTORIOGRAPHIQUES D'UN REGIME MECONNU

Bernard GAINOT(*)

Le Directoire n'a pas bonne presse, c'est une évidence. Loin des controverses autour de l'*image* de la Révolution française, nous trouvons, tant chez les historiens de diverses sensibilités que dans un public éclairé, un consensus pour dresser un bilan de faillite sans aucune nuance du régime qui a tenté la première expérience de *constitutionnalisation* de la République.

Une telle dévalorisation entraîne d'ailleurs l'indifférence, et l'ignorance par voie de conséquence ; au mieux, la période Directoriale est traitée (dans les manuels scolaires) de façon statique sous forme de *bilan de l'expérience révolutionnaire* ; au pire (dans les histoires générales de la période), c'est une succession confuse d'évènements qui servent de faire-valoir a contrario aux deux grandes périodes emblématiques qui sont celles du gouvernement révolutionnaire et du Consulat. Deux exemples récents, parmi bien d'autres, extraits du journal *Le Monde* : lors des récents débats contradictoires auxquels la suppression de la conscription a donné lieu, la loi Jourdan-Delbrel de 1798 (appelée communément d'ailleurs *loi Jourdan*, le pauvre Delbrel étant oublié, et pourtant !...) est attribuée par l'auteur d'un article, sans l'ombre d'une hésitation, au Consulat ! Quant à Monsieur Dominique Jamet, qui a moins d'excuses puisqu'il lui est arrivé de siéger

comme spécialiste de la période dans certains débats télévisés célèbres, il évoque une fraction de l'opinion publique française qui « aspire à un retour à la loi et l'ordre, lesquels, *pour la première fois depuis le Directoire*, ne sont plus assurés sur son territoire en temps de paix. »⁽¹⁾

Ce qui est faire preuve d'une double ignorance ; celle des troubles civils qui ont gravement déstabilisé notre pays depuis deux cents ans, des révolutions du XIX^e siècle à Mai 1968, en passant par la dernière guerre. Mais, rétorquera-t-on, l'auteur évoquait *le temps de paix* ; et c'est là la deuxième ignorance : la France n'a jamais été en paix entre 1795 et 1799 !

L'ignorance renforce les clichés ; le Directoire est synonyme - au choix, selon son courant idéologique de référence - de dérèglement institutionnel engendrant le désordre et l'instabilité, de régime impopulaire complètement coupé des masses (ces masses étant identifiables aux sans-culottes, ou aux communautés paysannes traditionnelles, c'est selon), de prolongement anachronique de la Terreur cherchant à imposer par la violence militaire le modèle jacobin à une Europe fidéiste et loyaliste. On peut d'ailleurs proposer une synthèse de tout cela !⁽²⁾

* Institut d'histoire de la Révolution Française - Université Paris I Panthéon-Sorbonne

1 *Le Monde* du 10 novembre 1995 ; compte rendu du livre de Dominique Jamet : *Demain le Front ?* par André Laurens (p. 15)

2 Comme ce qui est dit sur la période directoriale dans Jacques Solé, *la révolution en questions* (collection Points-histoire Le Seuil, 1988).

En contre-point de toutes ces *représentations* qui témoignent a-posteriori, notons-le en passant, surtout du formidable succès de l'entreprise de brouillage entreprise dès les lendemains du coup incertain de brumaire, une connaissance problématique de ces années 1795-1799 s'élabore peu à peu. Le grand point de repère en ce domaine est la publication, voici une vingtaine d'années, du cours professé par Georges Lefebvre en 1941, avec un *état des questions* dû à Jean-René Suratteau, qui établissait le bilan de la recherche, point par point, entre le début des années cinquante et le milieu des années soixante-dix. Que cette bien modeste contribution soit un hommage à ce travail³.

Un régime corrompu ?

La vénalité des républicains thermidoriens, le luxe ostentatoire dont ils s'entourent, leur existence débauchée, illustrent la dégradation de l'esprit public, et nourrissent le contraste entre le puritanisme jacobin et le relâchement directorial.

Au risque de décevoir l'auditoire, il ne saurait être question de reprendre la chronique scandaleuse des salons de Barras ou de Madame Tallien ; au siècle dernier, on considérait volontiers que ces cercles restreints *représentaient* la quintessence de la société post-thermidorienne. Ainsi le faisaient les Goncourt dans leur volumineuse *Histoire de la société française sous le Directoire* ou encore Flaubert dans *le Dictionnaire des idées reçues* à l'article *Directoire* : « Dans ces temps-là, l'honneur s'était réfugié aux armées. Les femmes, à Paris, se promenaient toutes nues. »

Ce jugement définitif sur la période est bien souvent celui des contemporains, au moins de ceux qui font l'opinion publique, les journalistes. Toutes tendances confondues ; les royalistes voient dans le dérèglement des mœurs une illustration du *monde à l'envers* (la subversion des élites naturelles) ; les jacobins y voient un signe de la perversité du régime, qui, bien que formellement républicain, ne repose plus sur la *virtù* (donc sur le bien public). Mais les partisans du Directoire renchérisse également, rejetant sur une société insuffisamment éclairée, cultivant donc ses vices et ses particularismes, les difficultés du régime. Directoriaux, jacobins et royalistes, pour des raisons diverses et contradictoires, campent un portrait du militaire en héros antithétique du fonctionnaire ou du représentant. La propagande bonapartiste n'a aucun mal à se déve-

lopper sur ce terreau-là ; évoquons, pour mesurer le succès et la portée de cette propagande, la façon dont Louis Madelin dépeint, en raccourci, l'état de l'esprit public en France dans *L'avènement de Bonaparte* (ouvrage à peu près contemporain du film d'Abel Gance, au début de ce siècle) : « *La Nation, sa défaite consommée, se désintéresse de toutes choses pour se jeter dans le plaisir jusqu'à l'heure où, illustré par d'incomparables victoires, l'homme prédestiné, appelé par elle, vint la ressaisir sur le penchant de sa perte et lui apporter le salut...* »

On peut certes continuer à reproduire de tels clichés, d'autant plus facilement qu'ils ont fait leurs preuves. La recherche historique s'efforce plutôt de les mettre en perspective, au risque de déconcerter un public qui perd ses points de repère. Les enquêtes biographiques solides répondent à ce programme ; elles révèlent chez les dirigeants de cette époque des rapports fort complexes à l'austérité républicaine. La biographie déjà ancienne de M. Reinhard sur Carnot souligne la simplicité de la vie privée du Directeur, tout autant que son souci méticuleux de réinvestir dans la République certains signes ostentatoires de la monarchie (costumes des fonctionnaires, décorum des bâtiments publics), dans le but de mieux faire respecter le nouveau régime. La biographie très récente de Reubell, due à Jean-René Suratteau, montre également qu'une austérité affichée de la vie privée n'exclut pas de faire participer son entourage aux sinécures de la République !

Quant aux explorations en cours de l'opinion publique de cette époque, bien loin de révéler un relâchement généralisé des mœurs et une recherche effrénée du plaisir hédoniste, elles soulignent plutôt une volonté de moralisation des rapports sociaux et familiaux. Le débat sur le divorce, tel qu'il nous est restitué dans l'ouvrage de Francis Ronsin, *le contrat sentimental*, illustre bien cette tendance générale, non exempte toutefois de contradictions entre l'ordre moral et la liberté individuelle.

Une république bourgeoise ?

Les courants dominants de l'historiographie de ces dernières décennies ont volontiers mis l'accent sur les oppositions de classes ; la très profonde dépression économique des premières années du Directoire, la suppression du contrôle des prix, la grande misère dans

3 Les références sont données en annexe.

laquelle sont plongées les classes populaires au cours des terribles hivers 1794-95 et 1795-96, apparaissent ainsi comme les symptômes de cette société post-révolutionnaire précipitée dans *les eaux froides du calcul égoïste*. On cite volontiers ces rapports de fonctionnaires du bureau de police enregistrant avec un certain désarroi l'ampleur de la détresse du peuple parisien ; ainsi, ce commissaire de police du 8^e arrondissement en mars 1796 : « *Un grand nombre de malheureux sans souliers, sans vêtements, trouvent leur nourriture dans les tas d'ordures... la faim, le froid, moissonnent tous les jours des milliers de malheureux. On ne voit que des cercueils...* »

La situation est identique pour toutes les grandes villes ; il ne faudrait pourtant pas considérer, à partir de ces données conjoncturelles, que l'ensemble de la période est placé sous le signe de la dépression économique, de la banqueroute financière, entraînant cette misère sociale (pénurie alimentaire, chômage, etc.). Au fil des saisons, avec des récoltes plus abondantes, avec la politique d'assainissement monétaire, une certaine détente économique et sociale se produisit. François Hincker, dans l'une des rares synthèses économiques produites à l'occasion du bi-centenaire, peut ainsi présenter ce bilan nuancé de la période directoriale ; « *le Directoire, qui a une mauvaise image politique, mérite d'être réhabilité au plan économique ; né dans le désastre, achevé dans l'incertitude, il fut néanmoins la période où s'affirme une révolution industrielle cotonnière, si l'on donne à ce mot son vrai sens, révolution technologique et révolution des structures de l'entreprise ; il vit les grands débuts de l'industrie chimique ; les banques commerciales y réapparurent, soulagées des affaires spéculatives financières (laissées au monde un peu louche des spéculateurs aux armées), et tournées vers une clientèle plus large et plus provinciale.* »

L'assignat une fois liquidé, les dirigeants peuvent donc entamer les grandes réformes de structure, et léguer au Consulat la tâche de les mener à bien ; sur le plan fiscal, sur le plan du crédit (pour nous en tenir à un seul domaine), les bases de la consolidation du franc sont posées. L'encadrement et l'impulsion nécessaires au développement économique sont clairement envisagés par le ministre de l'Intérieur François de Neufchâteau, à l'origine de la première exposition des produits de l'industrie nationale. Ce même ministre lance un vaste programme d'enquête statistique locale, par le canal des commissaires du pouvoir exécutif, précurseurs des préfets, contribuant ainsi largement à *l'âge d'or de la statistique*, dont Jean-Claude Perrot situe les débuts précisément à l'époque directoriale.

Réformes économiques qui ne sont pas en contradiction, bien au contraire, avec la nature *bourgeoise* de la structure sociale. Sous réserve que cette dernière soit appréhendée et analysée sur le long terme ; en quoi y a-t-il eu, en 1793-94 un bouleversement social tel que, par contraste, le régime de 1795-99 soit qualifié tout spécialement de *bourgeois* ? Du fait des circonstances, la période de fondation de la République (1792-1795) apparaît comme une période d'exception, avec ses fulgurantes anticipations et ses récurrences archaïques ; la crise de 1795 en fait partie, et ne saurait ainsi être posée en évènement révélateur de la nature de l'ensemble de la période 1795-99. A cet égard, la critique babouviste, toute pertinente et anticipatrice soit-elle, doit être lue à la marge de la structure ; les cadres de pensée dominants restent ceux de l'école libérale du XVIII^e siècle.

Une république libérale ?

L'expression est plus volontiers utilisée par les historiens anglo-saxons ; Lynn Hunt, notamment, s'interrogeait voici quelques années, sur l'échec du Directoire à mettre en place, non une grande démocratie moderne - parfaite utopie dans un contexte de guerre permanente en Europe et de quasi-insurrection de nombreuses régions de l'intérieur -, mais du moins les fondements culturels et institutionnels qui auraient permis le développement ultérieur de celle-ci. Au nombre de ceux-ci ; le pluralisme, qui favorise la libre compétition des partis ; la liberté de la presse, qui est consubstantielle à l'épanouissement d'une société civile indépendante du pouvoir politique, etc.

Isser Woloch avait néanmoins, il y a plus de vingt ans de cela, reconnu la persistance d'un courant démocratique sous le Directoire, à travers la résurgence épisodique des clubs, à travers la persistance de revendications égalitaires qui s'expriment dans les journaux, les pétitions, voire les discours d'assemblée. La nouveauté de la période est que cette revendication démocratique ne se formule pas essentiellement en rupture avec les institutions héritées du libéralisme politique (essentiellement le principe de représentation, qui confère à l'assemblée élue le soin d'exprimer la souveraineté populaire), mais en symbiose avec celles-ci.

D'où le rôle absolument central que jouent les campagnes électorales et les processus électoraux pendant le Directoire (bien qu'il y ait aussi d'autres facteurs qui contribuent à expliquer ce rôle déterminant). Depuis quatre ans déjà, un atelier qui fonctionne dans le cadre de l'Institut d'histoire de la Révolution française, cherche à analyser ces processus et à stocker des

résultats sur l'ensemble de la décennie révolutionnaire. Nous aurons, je pense, l'occasion de revenir sur ces aspects, puisque deux des communications de cette journée portent sur les élections et leurs résultats dans l'Oise.

Préoccupations qui participent d'un courant d'ensemble que l'on a pu qualifier de *retour du politique* ; voici du moins quelques approches qui permettent d'interroger et de relativiser la « mauvaise image politique » du Directoire, que nous relevions précédemment avec François Hincker. Nous ne pouvons néanmoins esquiver le cœur du problème, à savoir le débat institutionnel ; car les résultats électoraux sont constamment « corrigés » par des coups d'état ; car la stricte séparation des pouvoirs entraîne le déséquilibre des pouvoirs ; car les quatre années d'expérimentation de la Constitution de l'an III conduisent tout de même à l'instauration d'un régime autoritaire, et non d'une démocratie libérale.

Une république constitutionnelle ?

La Constitution de l'an III marque-t-elle un retour aux principes fondateurs de 1789 ? Ou bien au contraire traduit-elle une rupture profonde par rapport à l'inspiration « libertaire » de la déclaration des droits, une revanche de la loi positive sur le droit naturel ?

Nous nous efforcerons de décaler quelque peu le débat, ou plutôt les débats, pour les réinsérer dans le cours même des événements. Nul ne peut contester le profond changement thermidorien ; il y a bien là rupture avec la parenthèse révolutionnaire ; la recherche d'un ordre constitutionnel remplace un régime d'exception. Pourtant, si la période précédente fonctionne dans le discours dominant comme modèle-repoussoir, les thermidoriens les plus déterminés eux-mêmes adoptent une version historiciste des différentes phases de la révolution ; pour en arriver à la reconstruction, il a été nécessaire de passer par une phase radicale de destruction. Reste à savoir si les instruments de la démolition (ainsi les clubs) peuvent encore servir dans la phase nouvelle. Si les nostalgiques du gouvernement révolutionnaire ne sont plus qu'une infime minorité, nombre de voix (y compris dans les couches dirigeantes) réclament que l'on fasse la part des choses, et que l'on intègre certains acquis démocratiques majeurs dans le nouvel ordre constitutionnel.

La constitution, dans son application, n'est pas envisagée selon une approche formaliste, mais selon une approche *possibiliste* : selon les circonstances, elle ouvre ou ferme un espace public propice à des aménagements ultérieurs. Certes, les grandes journées révolutionnaires sont terminées, mais non le temps des anticipations créatrices.

Pourtant, les institutions fonctionnent mal, et les crises succèdent ou précèdent les coups d'état. Ce qui autorise certaines analyses comparatives ; Marcel Gauchet, dans un récent ouvrage intitulé *la révolution des pouvoirs* ⁽⁴⁾ dresse ainsi un parallèle entre l'échec institutionnel français et la réussite institutionnelle anglo-saxonne. Certes, cette communication n'a pas l'ambition d'établir la fiche de lecture d'un ouvrage, qui présente par ailleurs nombre d'aperçus stimulants pour la recherche sur les institutions et la culture politique révolutionnaire. Contentons-nous de signaler que pour une approche comparative en histoire, les instruments de mesure doivent être identiques.

Les quatre années de l'expérience directoriale se déroulent sous la menace constante de l'invasion étrangère et de la guerre civile. Les quatre années 1783-1787 aux Etats-Unis qui marquent la sortie de la jeune nation américaine de son expérience *révolutionnaire* ne sont pas non plus, que l'on sache, des modèles de paix civile et de saine gestion financière.

On peut alors arguer que la comparaison doit se faire sur le long terme. Sans même revenir sur l'exemple de la relative stabilité des institutions britanniques du XVIII^e siècle, qui ne peut se comprendre que par les convulsions sanglantes du XVII^e siècle, nous pouvons avancer que la courte période du Directoire a eu le mérite de poser deux grands problèmes, qui ne seront qu'imparfaitement résolus à la fin du XIX^e siècle, précisément avec les débuts de la III^e République :

- le problème du *ralliement* des catholiques et des royalistes modérés aux institutions républicaines, au prix d'un infléchissement significatif du rôle du pouvoir exécutif, et d'un respect de la législation libérale sur les cultes. L'opposition de la droite constitutionnelle, victorieuse aux élections législatives de 1797, posait déjà ce type de problème.

4 Marcel Gauchet : *La révolution des pouvoirs : la souveraineté, le peuple et la représentation 1789-1799* (Editions Gallimard, bibliothèque des histoires, 1995).

le problème de l'*élargissement* (qui ne se réduit pas à la question du suffrage universel) ; les néo-jacobins revendiquent des libertés publiques, qui seraient garanties par des lois organiques aménageant considérablement la Constitution de 1795. Ces grandes libertés publiques sont la liberté de la presse, le libre développement des associations politiques, la protection des électeurs contre les pressions administratives. Autant de revendications qui forment en 1798-99 un véritable programme politique, sous le nom de *démocratie représentative* ; à peu de choses près, nous les retrouvons dans le radicalisme des débuts de la III^e République.

Il est exact que poser les questions, ce n'est pas les résoudre ; bien au contraire, les coups d'état ne traduisent pas seulement le déséquilibre des pouvoirs, mais aussi le refus du pouvoir de prendre en compte les aspirations de la société civile. Il y a donc bien échec sur le court terme, à condition d'interpréter cet échec comme le décalage entre une culture politique héritée et des pratiques anticipatrices. Et à condition aussi de problématiser cet échec, ainsi que le fait Jean-Paul Bertaud dans son ouvrage intitulé *Bonaparte prend le pouvoir*, sous la forme alternative suivante ; la République constitutionnelle est-elle morte par suite d'une malformation congénitale, ou bien a-t-elle été assassinée par ses *parrains* ?

Une république conquérante ?

Terminons en évoquant l'expansion des armées françaises en Europe, et le problème des républiques-sœurs.

Ce thème illustre remarquablement bien le cours paradoxal d'une révolution qui commence en proclamant *la paix au monde*, et qui s'achève en *soulèvements contre-révolutionnaires* de populations exaspérées par le poids des impôts, des réquisitions, rétives aux bouleversements importés (Belgique flamande, Naples, Toscane, Piémont, Suisse). Il y a vingt-cinq ans déjà, un colloque important tenu à Bruxelles, réduisait la présence française hors de ses frontières à l'alternative globale *occupants/occupés*.

Il serait là aussi trop long de reprendre l'ensemble du problème. Bornons-nous à deux remarques et à une perspective d'ensemble.

Première remarque ; la dichotomie occupants militaires français / populations étrangères écrasées, néglige entièrement le rôle des groupes politiques autochtones partisans des *idées* et des institutions inspirées de la Révolution française : les *jacobins* ou *patriotes*

italiens, bataves, belges, rhénans, etc. Ou bien on en fait de simples auxiliaires, des *collaborateurs* avant la lettre. Or, leur rôle face aux troupes françaises ne fut pas passif. S'ils appellent de leurs vœux la présence française dans un premier temps, ils n'entendent pas copier servilement un modèle. Ils furent souvent parmi les premiers à dénoncer les exactions et les malversations financières des agents du Directoire ; au besoin, ils prendront les armes contre les troupes d'occupation, qu'elles soient autrichiennes ou françaises, comme en Italie. Aux Pays-Bas, la République batave fut le cadre d'une intense vie politique.

Deuxième remarque, d'ordre méthodologique ; gardons-nous de considérer *la présence française* comme un tout, et de faire une présentation téléologique de celle-ci. C'est-à-dire de ne considérer l'apport français que comme un ensemble de rouages administratifs et juridiques ; les départements, le code civil, les transferts de propriétés. La période du Directoire n'aurait été ainsi qu'une période brouillonne et anarchique ; le retour napoléonien est marqué par la mise en place d'institutions durables. Or, l'expansion française à l'époque directoriale n'est pas qu'une expansion militaire, c'est aussi l'expansion de *formes spécifiques de sociabilité* ; multiplication des cercles constitutionnels, développement d'une presse politique souvent indépendante, généralisation des procédures électorales. On ne retrouve pas ce *legs jacobin* dans les institutions de l'époque impériale. Ce qui m'amène à la troisième remarque, d'ordre général.

C'est à l'époque du Directoire que se mettent en place dans les pays voisins de la France, des centres expérimentaux pour le développement des mouvements nationaux du siècle suivant. Nous pensons essentiellement au Risorgimento et au libéralisme rhénan, mais ce n'est pas exclusif. Gardons-nous, à l'heure où nos dirigeants souhaitent développer *une approche européenne* des mémoires commémoratives et de l'enseignement de l'histoire, que cette approche ne soit qu'une version aseptisée et réductrice de la réalité. Or, l'expérience des républiques-sœurs a une place éminente dans l'histoire de l'Europe, et cette expérience doit être présentée sous forme de bilan contrasté.

Conclusion

Bien entendu, nous ne pouvons présenter l'ensemble des chantiers en cours actuellement, qui traitent de la période directoriale, de façon plus ou moins directe. Mentionnons brièvement ; les courants artistiques et littéraires, les transferts de propriétés (le vaste chantier, encore largement inexploré, des biens

nationaux), les rapports autorités civiles/autorités militaires sur le territoire français, les problèmes coloniaux et l'échec de l'instauration d'un ordre constitutionnel dans les Antilles-Guyanes et aux Mascareignes (un atelier sur la colonisation française de 1750 à 1850 fonctionne à l'université Paris I depuis sept ans maintenant).

Certains de ces problèmes seront abordés au cours de conférences et colloques programmés pour les deux ans à venir. Nous mentionnerons à ce propos le colloque prévu à Clermont-Ferrand en mai 1997, puisque nous sommes partie prenante dans l'organisation, avec Philippe Bourdin (de l'université Blaise Pascal de Clermont).

Il faut souhaiter que la mode des commémorations que notre pays connaît actuellement soit l'occasion, puisque bi-centenaire il y a, d'une réévaluation du bilan de la République constitutionnelle. L'étude du Directoire a beaucoup souffert d'avoir servi de repoussoir par rapport aux périodes qui l'encadrent. Pour les uns, la courbe ascendante de la Révolution française se stabilise entre germinal an II et prairial an III ; il ne peut y avoir ensuite qu'affaissement et dégénérescence. Pour les autres, brumaire achève le cycle des convulsions anarchiques et sanglantes, et renoue avec le respect des hiérarchies sociales et divines.

Que peut donc apporter la connaissance du Directoire, dans son approche spécifique pour laquelle nous plaidons ? Saisir à leur racine des problèmes qui seront ceux du XIX^e siècle, et partiellement du XX^e ; comprendre les voies de la stabilisation économique et institutionnelle dans une société profondément ébranlée par la rupture révolutionnaire, et établir des comparaisons avec des expériences nationales similaires.

Nous reprenons sur ce point le jugement porté par Jean-Yves Guiomar, dans son ouvrage intitulé *La Nation entre l'Histoire et la Raison* :

« Les historiens spécialistes de la révolution française ont dans leur immense majorité privilégié la période 1789-1794. Malgré d'importants travaux (Georges Lefebvre, Jean-René Suratteau), nous sommes quant au Directoire face à un cruel manque de synthèses. C'est catastrophique ! Le XIX^e siècle en devient inintelligible... » (5)

Quelques orientations bibliographiques



La France du Directoire ; réédition du cours professé à la Sorbonne par Georges Lefebvre en 1942-43, avec mise à jour et état des questions par Jean-René Suratteau (Paris, éditions sociales, 1977).

La République bourgeoise ; de thermidor à brumaire 1794-1799 ; par Denis Woronoff (tome 3 de la Nouvelle histoire de France contemporaine, Editions du seuil, 1972).

Histoire de la France : Révolution et Empire 1783-1815 ; par Jean-Pierre Jessenne (Carré-Histoire, Hachette-livre, 1993). Le chapitre 7 (*L'impossible république conservatrice 1795-1801*) présente une synthèse récente et exhaustive sur la période.

Comment sortir de la Terreur ; Thermidor et la Révolution ; de Bronislaw Baczkó (Editions Gallimard, 1989).

1799 : Bonaparte prend le pouvoir, par Jean-Paul Bertaud (Editions Complexe, la mémoire des siècles, 1987).

La Révolution française et l'économie : décollage ou catastrophe ?, par François Hincker (Nathan, Circa, 1989).

La Grande Nation : l'expansion révolutionnaire de la France dans le monde de 1789 à 1799, par Jacques Godechot (Aubier-Montaigne, 1983).

Jean-François Reubell, l'Alsacien de la Révolution française, par Jean-René Suratteau et Alain Bischoff (Editions du Rhin, 1995).

Jacobin Legacy, the democratic movement under the Directory ; de Isser Woloch (Princeton University Press, 1970).

The failure of the liberal republic in France 1795-1799 : road to brumaire, par Lynn Hunt, David Lansky, et Paul Hanson (in *Journal of modern history* n° 3, volume 51, septembre 1979, pp. 735-752).

5 Jean-Yves Guiomar : *La Nation entre l'Histoire et la Raison* (Editions La Découverte, Aemillaire, 1990) note p. 100.